

PROVINCE DE QUÉBEC
COMTÉ LAC SAINT-JEAN
MUNICIPALITÉ DE SAINT-GÉDÉON

Procès-verbal d'une session régulière du conseil municipal de Saint-Gédéon tenue le lundi 15 janvier 2024 à 19 h 30 à la salle du conseil municipal, à laquelle sont présents les conseillers suivants : M. Jean-Sébastien Allard, M. André Gagnon, M. Michel Tremblay, M. Pierre Boudreault, et M. Gabriel Fortin qui siègent sous la présidence du maire, M. Émile Hudon.

Assiste également : M^{me} Claudie Lambert, directrice générale, greffière-trésorière

Est absent : M. Jean Gauthier

1- MOT DE BIENVENUE DU MAIRE ET CONSTAT DU QUORUM

À 19 h 30, le maire, M. Émile Hudon, préside, et après avoir constaté le quorum, déclare la séance ouverte en souhaitant la bienvenue.

2- LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

01-01-24

Il est proposé par M. Michel Tremblay, appuyé par M. Pierre Boudreault, et résolu à l'unanimité des conseillers, d'adopter l'ordre du jour suivant pour cette assemblée :

- 1- Mot de bienvenue du maire et constat du quorum
- 2- Lecture et adoption de l'ordre du jour
- 3- Exemption de la lecture des procès-verbaux de la séance régulière du 4 décembre 2023, de la séance d'ajournement du 13 décembre 2023, des séances extraordinaires du 13 décembre 2023, du 18 décembre 2023 à 19 h et du 18 décembre 2023 à 19 h 15
- 4- Adoption des procès-verbaux de la séance régulière du 4 décembre 2023, de la séance d'ajournement du 13 décembre 2023, des séances extraordinaires du 13 décembre 2023, du 18 décembre 2023 à 19 h et du 18 décembre 2023 à 19 h 15
- 5- Retour et commentaires sur les procès-verbaux de la séance régulière du 4 décembre 2023, de la séance d'ajournement du 13 décembre 2023, des séances extraordinaires du 13 décembre 2023, du 18 décembre 2023 à 19 h et du 18 décembre 2023 à 19 h 15
- 6- Dépôt des déclarations des intérêts pécuniaires pour l'année 2024
- 7- Développement résidentiel – Offre d'achat terrain numéro 17
- 8- MRC – Entente de service intermunicipale en gestion des ressources humaines
- 9- Urbanisme – Demande d'usage conditionnel du 304, chemin du Domaine-Grandmont
- 10- Édifice municipal – Salle du conseil et Jacques-Audet
 - 10.1. Pose de céramique
 - 10.2. Électricité
- 11- Mistral – Réfection du toit
- 12- Presbytère – Mandat d'architecture pour mise aux normes extérieures
- 13- Salle La Grandmontoise – Paiement numéro 2 – Construction A. Ouellet
- 14- Festival des glaces 2024
 - 14.1. Demande de services et subvention
 - 14.2. Programme de soutien financier à l'organisation des festivals municipaux
- 15- Village de pêche 2024 – Demande de services et subvention
- 16- Camping – Tarification 2024
- 17- Correspondance
- 18- Rapport des comités
- 19- Liste des comptes
- 20- Affaires nouvelles
- 21- Période de questions
- 22- Levée de l'assemblée

3- EXEMPTION DE LA LECTURE DES PROCÈS-VERBAUX DE LA SÉANCE RÉGULIÈRE DU 4 DÉCEMBRE 2023, DE LA SÉANCE D'AJOURNEMENT DU 13 DÉCEMBRE 2023, DES SÉANCES EXTRAORDINAIRES DU 13 DÉCEMBRE 2023, DU 18 DÉCEMBRE 2023 À 19 H ET DU 18 DÉCEMBRE 2023 À 19 H 15

02-01-24

Il est proposé par M. Gabriel Fortin, appuyé par M. Jean-Sébastien Allard, et résolu à l'unanimité des membres présents, d'exempter la lecture des procès-verbaux de la séance régulière du 4 décembre 2023, de la séance d'ajournement du 13 décembre 2023, des séances extraordinaires du 13 décembre 2023, du 18 décembre 2023 à 19 h et du 18 décembre 2023 à 19 h 15.

4- ADOPTION DE LA LECTURE DES PROCÈS-VERBAUX DE LA SÉANCE RÉGULIÈRE DU 4 DÉCEMBRE 2023, DE LA SÉANCE D'AJOURNEMENT DU 13 DÉCEMBRE 2023, DES SÉANCES EXTRAORDINAIRES DU 13 DÉCEMBRE 2023, DU 18 DÉCEMBRE 2023 À 19 H ET DU 18 DÉCEMBRE 2023 À 19 H 15

03-01-24

Il est proposé par M. André Gagnon, appuyé par M. Jean-Sébastien Allard, et résolu à l'unanimité des conseillers, d'approuver des procès-verbaux de la séance régulière du 4 décembre 2023, de la séance d'ajournement du 13 décembre 2023, des séances extraordinaires du 13 décembre 2023, du 18 décembre 2023 à 19 h et du 18 décembre 2023 à 19 h 15, tels que rédigés.

5- RETOUR ET COMMENTAIRES SUR LES PROCÈS-VERBAUX DE LA SÉANCE RÉGULIÈRE DU 4 DÉCEMBRE 2023, DE LA SÉANCE D'AJOURNEMENT DU 13 DÉCEMBRE 2023, DES SÉANCES EXTRAORDINAIRES DU 13 DÉCEMBRE 2023, DU 18 DÉCEMBRE 2023 À 19 H ET DU 18 DÉCEMBRE 2023 À 19 H 15

Aucun retour sur les procès-verbaux.

04-01-24

Il est proposé par M. Michel Tremblay, appuyé par M. Gabriel Fortin, et résolu à l'unanimité des conseillers, qu'aucun retour ou commentaire n'est apporté aux procès-verbaux de la séance régulière du 4 décembre 2023, de la séance d'ajournement du 13 décembre 2023, des séances extraordinaires du 13 décembre 2023, du 18 décembre 2023 à 19 h et du 18 décembre 2023 à 19 h 15.

6- DÉPÔT DES DÉCLARATIONS DES INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES POUR L'ANNÉE 2024

En vertu de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités, tous les membres du conseil doivent remplir la déclaration des intérêts pécuniaires des membres du conseil (article 357) et ce, au plus tard la 1^{re} séance de janvier de l'année.

Les personnes suivantes ont déposé leur déclaration des intérêts pécuniaires conformément à la L.E.R.M :

- M. Émile Hudon, maire
- M. Jean-Sébastien Allard, conseiller, district 1
- M. André Gagnon, conseiller, district 2
- M. Michel Tremblay, conseiller, district 3
- M. Pierre Boudreault, conseiller, district 4
- M. Gabriel Fortin, conseiller, district 5
- M. Jean Gauthier, conseiller, district 6

7- DÉVELOPPEMENT RÉSIDENTIEL – OFFRE D’ACHAT TERRAIN
NUMÉRO 17

05-01-24

Il est proposé par M. Jean-Sébastien Allard, appuyé par M. Pierre Boudreault, et résolu à l’unanimité des conseillers d’accepter l’offre d’achat en faveur de M. Alex Lessard et de M^{me} Ariane Tremblay, le lot 6 343 575, pour un montant de 70 189.32 \$ plus taxes, le tout conformément et aux conditions de l’offre d’achat signée le 10 janvier 2024 et présentée à la municipalité, et que M. Émile Hudon, maire et M^{me} Claudie Lambert, directrice générale, greffière-trésorière soient autorisés à signer l’acte de vente pour et au nom de la municipalité.

8- MRC – ENTENTE DE SERVICE INTERMUNICIPALE EN GESTION
DES RESSOURCES HUMAINES

CONSIDÉRANT QUE la MRC a procédé à l’embauche de M. Gabriel Tremblay-Girard, conseiller en ressources humaines, au début de l’année 2022;

CONSIDÉRANT QUE la MRC désire offrir l’opportunité à ses municipalités membres de bénéficier des services de M. Tremblay-Girard;

CONSIDÉRANT QUE la MRC de Lac-Saint-Jean-Est et ses quatorze (14) municipalités membres désirent conclure une entente intermunicipale pour formaliser l’offre de services mentionnée ci-dessus;

CONSIDÉRANT QUE le mode de fonctionnement de ladite entente est la fourniture de services, conformément aux dispositions du premier paragraphe de l’article 576 du Code municipal du Québec et du premier paragraphe de l’article 468.7 de la Loi sur les cités et villes;

CONSIDÉRANT QUE les parties désirent conclure une entente pour une période de cinq (5) ans, soit du 1^{er} janvier 2024 au 31 décembre 2028;

CONSIDÉRANT QUE le projet d’entente préparé à cet effet, lequel est intitulé « Entente relative à la fourniture de services en gestion des ressources humaines par la MRC de Lac-Saint-Jean-Est »;

CONSIDÉRANT QUE la MRC bénéficie d’une aide financière de 250 000 \$ dans le cadre du volet 4 du Fonds régions et ruralité pour la collaboration intermunicipale, afin de permettre le démarrage de l’entente mentionnée ci-dessus;

06-01-24

POUR CES MOTIFS, il est proposé par M. Gabriel Fortin, appuyé par M. Pierre Boudreault, et résolu à l’unanimité des conseillers :

- QUE le conseil de la municipalité de Saint-Gédéon accepte l’entente mentionnée dans le préambule de la présente résolution;
- D’autoriser M. Émile Hudon, maire et M^{me} Claudie Lambert, directrice générale et greffière-trésorière à signer ladite entente.

9- URBANISME – DEMANDE D’USAGE CONDITIONNEL DU
304, CHEMIN DU DOMAINE-GRANDMONT

CONSIDÉRANT QUE M^{me} Anne-Sophie Maltais-Duchesne a fait une demande d’usage conditionnel par procuration au nom de M. André Allaire, actuellement propriétaire du 304, chemin du Domaine-Grandmont, afin d’autoriser l’usage de maison de tourisme;

CONSIDÉRANT QUE la demande respecte les usages autorisés pour les résidences de villégiature;

CONSIDÉRANT QUE l’atteinte des objectifs du plan d’urbanisme n’est pas compromise par le fait d’accorder la demande d’usage conditionnel;

CONSIDÉRANT QUE la demande respecte le règlement des usages conditionnels;

CONSIDÉRANT QUE l'installation septique est pour une résidence de trois (3) chambres;

CONSIDÉRANT QUE le CCU recommande au conseil municipal d'accepter la demande;

07-01-24

À CES CAUSES, il est proposé par M. Jean-Sébastien Allard, appuyé par M. Pierre Boudreault, et résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser la demande de M^{me} Anne-Sophie Maltais-Duchesne, au nom de M. André Allaire, afin qu'un usage de maison de tourisme soit autorisé au 304, chemin du Domaine-Grandmont à la condition de ne pas dépasser le nombre de six (6) personnes dans le but de respecter la capacité de l'installation septique en place et devra également s'assurer du respect de la réglementation sur les nuisances afin de respecter la quiétude des propriétés voisines.

10- ÉDIFICE MUNICIPAL – SALLE DU CONSEIL ET JACQUES-AUDET

10.1- POSE DE CÉRAMIQUE

ATTENDU QUE la municipalité a fait l'achat de céramique pour la salle du conseil et de la salle Jacques-Audet;

ATTENDU QUE la municipalité a fait l'achat de céramique pour l'escalier principal de l'édifice municipal;

ATTENDU QUE l'entreprise Pose Multi-Surfaces Fortin a fait parvenir une soumission au montant de 24 998.50 \$ plus taxes pour la pose de la céramique;

08-01-24

À CES CAUSES, il est proposé par M. Michel Tremblay, appuyé par M. Gabriel Fortin, et résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter la soumission de l'entreprise Pose Multi-Surfaces Fortin pour la pose de la céramique dans la salle du conseil, la salle Jacques-Audet et l'escalier principal de l'édifice municipal au montant de 24 998.50 \$ plus taxes.

10.2- ÉLECTRICITÉ

ATTENDU QUE la municipalité doit effectuer des changements électriques suite aux rénovations dans la salle du conseil et dans la salle Jacques-Audet;

ATTENDU QUE la municipalité a reçu une soumission de 4530 \$ plus taxes, de la part de Valmo Électrique pour les changements nécessaires;

09-01-24

À CES CAUSES, il est proposé par M. Jean-Sébastien Allard, appuyé par M. André Gagnon, et résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter la soumission de Valmo Électrique au montant de 4530 \$ plus taxes pour les changements électriques dans la salle du conseil et la salle Jacques-Audet.

11- MISTRAL – RÉFECTION DU TOIT

ATTENDU QUE la toiture du Mistral nécessite une réfection;

ATTENDU QUE la municipalité souhaite remplacer le revêtement actuel par de l'acier léger;

ATTENDU QUE Les Constructions S. Gauthier inc. ont fait parvenir une soumission au montant de 39 495.41 \$ plus taxes, pour le remplacement de la toiture;

10-01-24 À CES CAUSES, il est proposé par M. André Gagnon, appuyé par M. Pierre Boudreault, et résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter la soumission de Les Constructions S. Gauthier inc. pour le remplacement de la toiture du Mistral, au montant de 39 495.41 \$ plus taxes.

12- PRESBYTÈRE – MANDAT D'ARCHITECTURE POUR MISE AUX NORMES EXTÉRIEURES

ATTENDU QUE la municipalité est en processus d'acquisition du presbytère de Saint-Gédéon;

ATTENDU QU'une mise aux normes extérieures est nécessaire pour rendre l'édifice conforme à l'établissement d'un futur service de garde;

ATTENDU QUE EPA Architecture a fait parvenir une soumission de 8500 \$ plus taxes pour préparer les plans et une estimation des travaux nécessaires pour la mise aux normes et rafraichissement de l'extérieur de l'édifice;

11-01-24 Il est proposé par M. Gabriel Fortin, appuyé par M. Jean-Sébastien Allard, et résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter la soumission d'EPA Architecture pour la préparation des plans et estimations nécessaires pour la mise aux normes et du rafraichissement de l'extérieur du presbytère de Saint-Gédéon, pour un montant de 8500 \$ plus taxes.

13- SALLE LA GRANDMontoise – PAIEMENT NUMÉRO 2 – CONSTRUCTION A. OUELLET

CONSIDÉRANT la recommandation de paiement de M^{me} Sonia Simard, architecte associée chez EPA Architecture, dans le cadre du projet de réaménagement de l'église de Saint-Gédéon;

12-01-24 Il est proposé par M. Pierre Boudreault, appuyé par M. Michel Tremblay, et résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser le paiement à Construction A. Ouellet, au montant de 254 645.61 \$, incluant les taxes et la retenue de contrat contractuel de 10 %, dans le cadre du projet de réaménagement de l'église de Saint-Gédéon, suite aux recommandations de M^{me} Sonia Simard, architecte associée chez EPA Architecture.

14- FESTIVAL DES GLACES 2024

14.1- DEMANDE DE SERVICES ET SUBVENTION

13-01-24 Il est proposé par M. André Gagnon, appuyé par M. Gabriel Fortin, et résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter la liste des services municipaux pour l'organisation de l'édition 2024 du Festival des glaces, telle que déposée et d'autoriser la subvention de 15 000 \$ payable en deux (2) versements, soit le premier versement à 75 % et 25 % sur présentation du rapport financier pour le second versement.

14.2- PROGRAMME DE SOUTIEN FINANCIER À L'ORGANISATION DES FESTIVALS MUNICIPAUX

14-01-24 Il est proposé par M. Gabriel Fortin, appuyé par M. Michel Tremblay, et résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter de faire une demande d'aide financière pour le Festival des glaces auprès du programme de soutien financier de la MRC de Lac-Saint-Jean-Est pour un montant de 2500 \$, et que M. Marc-Olivier Simard, directeur général adjoint au développement, soit autorisé à déposer et à transmettre à la MRC de Lac-Saint-Jean-Est la demande d'aide financière, à signer l'entente entre les deux parties et de faire le suivi relatif à cette demande.

15- VILLAGE DE PÊCHE 2024 – DEMANDE DE SERVICES ET SUBVENTION

15-01-24

Il est proposé par M. Pierre Boudreault, appuyé par M. Michel Tremblay, et résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter la liste des services municipaux pour l'organisation de la prochaine saison du Village de pêche, telle que déposée et d'autoriser la subvention de 1850 \$ payable en deux (2) versements, soit le premier versement à 75 % et 25 % sur présentation du rapport financier pour le second versement.

16- CAMPING – TARIFICATION 2024

La tarification pour le camping municipal pour la saison 2024 est déposée au conseil comme suit :

	Tarifs 2023	Tarifs 2024
Sans service	37 \$	41 \$
2 services	46 \$	51 \$
3 services	58 \$	64 \$
Saisonnier extérieur	1 900 \$	2 000 \$
Saisonnier résident	1 800 \$	1 900 \$

16-01-24

Il est proposé par M. Pierre Boudreault, appuyé par M. Michel Tremblay, et résolu à l'unanimité des conseillers d'approuver les nouveaux tarifs pour le camping municipal pour la saison 2024, tels que déposés.

17- CORRESPONDANCE

Cabinet du Ministre Benoit Charrette (Environnement)

Lettre d'aide financière pour soutenir la réalisation du plan de protection des sources d'eau potable. Le montant de l'aide financière est de 23 835 \$, soit 70 % des dépenses admissibles prévues.

Éolienne Belle-Rivière

Lettre concernant le paiement de la compensation 2023. Un montant de 83 288.71 \$ sera versé selon le protocole et un 20 000 \$ pour le Fonds d'indemnisation collectif.

Popote Roulante

Lettre de remerciements pour la subvention de 2024.

Centre de ressources pour hommes Optimum

Lettre de remerciements pour le don octroyé lors de la campagne de 2023-2024.

Ville d'Alma

Transmission d'un exemplaire de l'entente du retrait de la Ville d'Alma de la Régie intermunicipale du parc industriel du Secteur Sud.

Nicolas Cousin

Demande de partenariat pour la création d'un parc à chiens dans le rang des Îles.

18- RAPPORT DES COMITÉS

Comité des finances

M. Pierre Boudreault dépose la liste des demandes de subvention analysées par le comité et émet les recommandations quant aux versements des aides financières.

17-01-23

Il est proposé par M. Pierre Boudreault, appuyé par M. Jean-Sébastien Allard, et résolu à l'unanimité des conseillers de verser les dons et subventions suivants :

- Carnaval Saint-Bruno – Brunch d'Antan 10 billets à 22 \$
- Leucan Prêt des locaux et équipements - 10 février 2024
- Paroisse Notre-Dame-de-l'Assomption – Feuillet paroissial 80 \$
- Centre de Femmes Au Quatre-Temps 200 \$
- Chambre de commerce – Adhésion 354.34 \$ plus taxes

19- LISTE DES COMPTES

M. Pierre Boudreault fait rapport de l'analyse des comptes par le comité des finances et en recommande l'acceptation.

18-01-24

Il est proposé par M. Pierre Boudreault, appuyé par M. André Gagnon, et résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter la liste des comptes à payer et des déboursés no 2024-01 au montant de 940 154.14 \$ tel que préparée et d'en autoriser le paiement.

- Comptes à payer :	310 725.41 \$
- Déboursés :	736 255.61 \$
- Visa	6 769.52 \$
- <u>Retenues :</u>	
L'Arsenal	(27 101.92) \$
Centre Art Déco	(31 071.46) \$
Couture Jacqueline Gagnon	(14 279.90) \$
François Laprise, ébéniste	(29 294.48) \$
Services Matrec	(237.55) \$
Modellium	(11 400.69) \$
Valmo Électrique	(210.40) \$
<u>TOTAL :</u>	940 154.14 \$

20- AFFAIRES NOUVELLES

Aucune.

21- PÉRIODE DE QUESTIONS

M. Benoit Villeneuve

- Remise d'une lettre et d'une pétition, concernant une résidence devenue une maison de tourisme (Airbnb) dans le chemin du Domaine-Grandmont.

M^{me} Nicole Jean

- Demande si une maison de tourisme, des roulottes peuvent être installées?
 - Réponse de M. le maire : Non, aucune roulotte n'est permise.
- Est-ce que ça correspond à un changement de zonage?
 - Réponse de M. le maire : Non, pas de changement au règlement de zonage.

Un citoyen

- Est-il possible de faire la construction de 20 chambres?

- Réponse de M. le maire : Non, seulement des résidences unifamiliales pour le secteur de villégiature.

M. Claude Claveau

- Est-ce qu'il y a un contrôle sur les contrats de location?
 - Réponse de M. le maire : Non, aucun contrôle.

M^{me} Line Villeneuve

- Est-ce qu'il y a un nombre limite de maisons de tourisms par chemin?
 - Réponse de M. le maire : Non, aucune limite.

M. Fernand Desgagné

- Est-ce que les résidents, proche d'une maison de tourisme, vont être limités pour l'eau?
 - Réponse de M. le maire : Le réseau d'aqueduc est privé.

Une citoyenne

- Combien de temps, ça prend pour avoir un permis du gouvernement pour une maison de tourisme?
 - Réponse de M. le maire : Ne connais pas le délai.

22- LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

M. André Gagnon, conseiller, propose la levée de l'assemblée à 20 h 10.

Émile Hudon
Maire

Claudie Lambert
Directrice générale
Greffière-trésorière